

Près de quatre mois se sont écoulés depuis que j'ai visité ce beau sanctuaire ; joyeux et dispos, j'ai repris mes occupations journalières sans éprouver aucun malaise.

Je me crois donc suffisamment guéri pour le dire tout haut et remercier publiquement la bonne sainte Anne de sa protection si visible et si efficace ! !

ELIZ. OUELLET

BRUNSWICK, ME.—Guérison obtenue par l'intercession de la Bonne sainte Anne.

Mme PRUDENT RACINE.

ST-CÉLESTIN.—Trois grâces obtenues. O. A. L.

—ooo—

FAVEURS OBTENUES PAR SAINTE ANNE (1)

(Jusqu'au 30 novembre.)

J'ai obtenu de sainte Anne la guérison d'une amie arrivée malade des États-Unis. *Une enfant de Sainte Anne.*—Malade depuis un an, je ne pouvais travailler. En priant sainte Anne j'ai retrouvé mes forces. *Masham.*—Sainte Anne m'a obtenu la grâce de la résignation. *Mme J. B. R.*—Violent mal de tête guéri. *J. Z., St-Eugène.*—Sainte Anne a guéri ma mère gravement malade, après une neuvaine en son honneur. *Mlle E. G., Montagne à la Tortue.*—Mon mari que j'avais recommandé à sainte Anne, ne boit plus. *C.*—Sainte Anne m'a préservé des fièvres et nous a accordé bien d'autres faveurs. *J. A. F., St-Jean-Port-Joly.*—Guérison du mal d'yeux et autres bienfaits. *St-Paul de Chester.*—Dyspepsie guérie. Emploi trouvé. *Stafford Springs.*—Tout me faisait redouter une maladie cruelle, sinon fatale. Grâce à sainte Anne, tout s'est passé heureusement. Et pourtant, j'avais eu jusque là presque de l'indifférence à l'endroit de la bonne sainte. *Mme E. L. A., L'Assomption.*—Une jeune mère sauvée d'une maladie dont la guérison semblait impossible. *P. V.*—Grâce obtenue. *A. V., St-Anne de la Pêrade.*—Sainte Anne m'a rendu capable d'aller faire mon jubilé, moi qui ne pouvais sortir depuis longtemps. *D. L., St-Honoré de Shenley.*—Reconnaissance à sainte Anne pour le succès d'une classe. *J. E. E. A. L.*—Santé rétabli après une dangereuse maladie. *C. L., St-Anaclet.*—En mars dernier j'étais gravement malade, sainte Anne m'a guéri. *A. J., Kansas.*—J'ai obtenu une grande faveur. *Couvent de St-Laurent.*—Grâce singu-

(1) Conformément au décret d'Urbain VIII, nous soumettons entièrement à la sainte Eglise l'appréciation de ces faits.